

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la convention d'intervention n° 20250089 signée le 19 mai 2025 avec la Communauté de Communes Terre d'Auge pour une étude flash,
- Sous réserve de la délibération de la Communauté de Communes Terre d'Auge sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Communauté de Communes Terre d'Auge, les parcelles cadastrées section B n°s 73, 78, 79, 183 et 184, sises sur la commune de Pierrefitte-en-Auge (14), d'une superficie totale de 57 183 m².

Le projet de l'intercommunalité est de développer une ferme pédagogique visant à offrir un espace d'apprentissage interactif et immersif. Cet espace devra permettre de découvrir le monde agricole, de comprendre les enjeux écologiques et de promouvoir une alimentation en s'appuyant sur les circuits courts et la vente directe de produits locaux.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe d'opération est fixée à **1 330 000 € HT (OPE2025051 – F – 14 – PIERREFITTE EN AUGE « LA COUR DE FRANCE / DOMAINE DU HOUVRE »)**.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la Communauté de Communes Terre d'Auge, un avenant à la convention d'intervention signée le 19 mai 2025.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

16 JUL. 2025

Délibération approuvée



~~Le Secrétaire Général~~
pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÏTRE

Action foncière

LA COUR DE FRANCE / DOMAINE DU HOUVRE

CC Terre D'auge
Pierrefitte-en-Auge

Surface : 5,7183 ha environ
Emprise bâtie : 2 002 m² environ



Sources : BD Ortho 14 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 19/06/2025

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

Plan annexé à la
convention signée le :

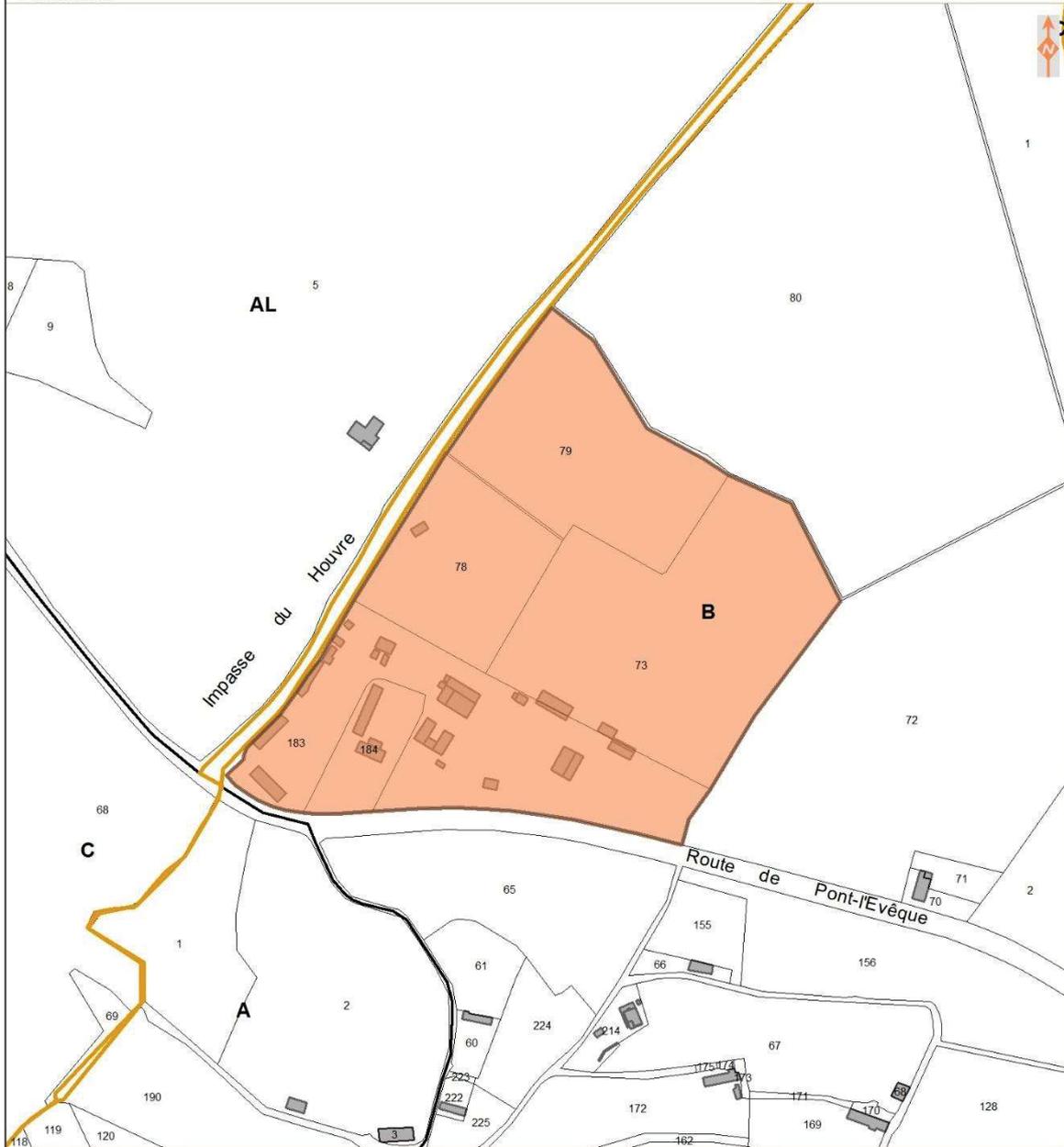
0 70 140 280
Mètres



Action foncière LA COUR DE FRANCE / DOMAINE DU HOUVRE

CC Terre D'auge
 Pierrefitte-en-Auge

Code Opération : OPE2025051
 Surface : 5,7183 ha environ
 Emprise bâtie : 2 002 m² environ
 Section : B



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 19/06/2025

- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles
- Limites communales
- Bâti
- Sections cadastrales

Plan annexé à la convention signée le :

